

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2016**

DATE DE **CONVOCATION**

23 Juin 2016

DELIBERATION N°19/2016/MT Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry, modification du plan de financement

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRE DE **CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 11 ABSENTS : 08 QUORUM : 10 PROCURATION: 02

ETAIENT PRESENTS: M. Patrick LECANTE, Maire M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint Mme Marcelline POPO, 2ème Adjointe M. Brice SEPHO, 3ème Adjoint

Mme Liliane DAUPHIN, 4ème Adjointe M. Jean-Yves TARCY, 5ème Adjoint M. Vincent MAYEN, Conseiller

Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère

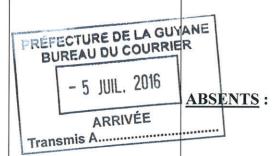
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES:

Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère

Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère

M. Donel DUCCE, Conseiller Mme Isabelle AUBIN, Conseillère Mme Marlène MONTET, Conseillère Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère



M. Christian PORTHOS, Conseiller M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrick LABEAU a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Valérie BATAILLIE a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU. Madame Isabelle AUBIN a donné procuration à Madame Liliane DAUPHIN.

Délibération n°19/2016/MT Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry, modification du plan de financement

Afin d'accueillir ses sportifs, la commune de Montsinéry-Tonnégrande a réhabilité son plateau sportif, situé au bourg de Montsinéry, pour la somme de 125 000 €.

Effectuée de 2008 à 2009, cette réhabilitation, dont les travaux concernaient le plateau et le local sanitairevestiaire, a été très appréciée par nos administrés. Cependant, faute de couverture, ce plateau omnisports était très peu fréquenté durant la « saison des pluies ».

Ainsi, par délibération n° 2008/38/MT, en date du 11 Juin 2008, la municipalité a délibéré favorablement pour le projet de couverture dudit plateau, afin de le rendre opérationnel toute l'année. Les premières estimations, datant de l'année 2008, s'élevaient à la somme de 169 422,80 €.

Cette opération a fait l'objet de l'attribution d'une subvention de 85 000 € au titre du contrat territorial, signé le 7 février 2012 avec la Région Guyane (devenue Collectivité Territoriale de la Guyane).

Les estimations pour la couverture du plateau sportif, datant de 2008, ont été réactualisées par un bureau d'études spécialisé, en 2015, pour répondre aux besoins de notre population.

Cette étude a réévalué le coût d'objectif des travaux à la somme totale 303 900 €. Elle inclut l'ensemble des travaux pour la mise hors d'eau du plateau omnisports, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les honoraires des bureaux d'études, de contrôle et du coordonnateur SPS. C'est à ce titre que le plan de financement de l'opération de couverture du plateau sportif a été modifié en date du 18 décembre 2015, par la délibération n° 52/2015/MT, comme suit :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	85 000,00 €	27,97 %
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	158 120,00 €	52,03 %
Commune de Montsinéry- Tonnégrande	60 780,00 €	20,00 %
TOTAL	303 900,00 €	100,00 %

Délibération n°19/2016/MT Couverture du plateau sportif de Montsinéry, modif. du plan de financement Page 2 sur 4

Pour cette opération, seule la subvention de 85 000 € de la Collectivité Territoriale de Guyane, qui a été inscrite dans notre budget communale, faisait l'objet d'une notification.

Aussi, faisant suite à la présentation du dossier de couverture du plateau sportif communal à la commission d'attribution des subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) du 24 mai 2016, cette opération a été retenue pour l'attribution de la DETR, et ce, pour la somme de 160 000 €, qui permettra de finaliser le plan de financement.

Toutes les subventions étant notifiées, il convient donc de modifier ce plan de financement comme suit :

	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	85 000,00 €	27,97 %
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	160 000,00 €	52,65 %
Commune de Montsinéry- Tonnégrande	58 900,00 €	19,38 %
TOTAL	303 900,00 €	100,00 %

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Modifier le plan de financement de l'opération de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry, conformément au plan de financement mentionné supra ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°20/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la modification du plan de financement de la couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré;

DECIDE:

<u>Article 1</u>: APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry, conformément au tableau suivant :

Plan de financement	Montant	Taux de participation	
Collectivité Territoriale de	85 000,00 €	27,97 %	
Guyane (CTG)			
Dotation d'Equipement des	158 120,00 €	52,03 %	
Territoires Ruraux (DETR)			
Commune de Montsinéry-	60 780,00 €	20,00 %	
Tonnégrande			
TOTAL	303 900,00 €	100,00 %	

<u>Article 2</u>: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

	POUR	13	dont procuration(s)	02			
1			dont				
	CONTRE	00	procuration(s)	00			
r							
	ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00			
Le Maire, RÉFECTURE DE LA GUYANE BUREAU DU COURRIERatrick LECANTE							
le:	- 5 JUIL. 2016						
116	ARRIVÉE						
Tran	smis A						
11001							

Publication le:

07 JUIL. 2016